



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 27 septembre 2022

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

**Séance du 03 Octobre 2022.**  
**Délibération 2022-46**

Le trois octobre deux mille vingt-deux à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mouhnir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, David MARTORANA, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU.

Procurations :

Frédéric CALVO donne procuration à Stéphanie COLPIN ; Norbert COLLIAT donne procuration à Sylvain LAVAL ; Christian REY donne procuration à Cécile BENECH ; Marc DOZIER donne procuration à Virginie LOPEZ ; Nawel BEGHIDJA donne procuration à Marie-Anne LENOBLE ; Vincent GOSSE donne procuration à René VIAL ; Pierre HEINRICH donne procuration à Yanice ZIDOUN ; Mariane OBEID donne procuration à Sophie BEKKAL.

Absent(e) : Alexandra COUTURIER

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Cécile BENECH a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**ADMINISTRATION – RESSOURCES HUMAINES**

---

Rapporteur : Hervé POTHIER DENIS

---

**Objet : Modification de la liste des emplois justifiant de logements de fonction**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant dispositions statutaires de la Fonction Publique territoriale,
- Vu le décret 2012-752 du 9 mai 2012 et notamment l'article 1,
- Vu la délibération n° 2020-46 listant les emplois ouvrant droit à un logement de fonction

Le rapporteur propose de :

- Rapporter la délibération n° 2020-56 du 12 octobre 2020

- D'établir une nouvelle liste des emplois justifiant un logement gratuitement, considérant que ces agents ne peuvent accomplir normalement leur service sans être logés dans les bâtiments où ils doivent exercer leur fonction ou sans être sur le territoire de la commune pour exercer leurs responsabilités,
- D'établir une liste des emplois justifiant un logement accordé par convention d'occupation précaire avec astreintes, considérant que leur fonction les oblige à rester disponibles à leur domicile pour leur collectivité pendant certaines périodes de la journée ou de la semaine.

Liste des emplois justifiant un logement de fonction attribué gratuitement		Liste des emplois justifiant un logement attribué par convention précaire avec astreintes	
Emploi	Logement	Emploi	Logement
<b>Gardien de l'Hôtel de ville</b>	Type 3 - 40 avenue Général Leclerc	<b>Agent logé</b> <b>Accueil de loisirs</b>	Type 3 – Lachal
<b>Gardien du site Moais, Badinter, Pierre Mendès France</b>	Type 4 – 3 rue des rosiers		
<b>Gardien du site Néron, Hubert Dubedout</b>	Type 2 – Groupe scolaire Néron		
<b>Gardien secondaire du site Moais, Badinter, Pierre Mendès France</b>	Type 4 – Impasse des rosiers		
<b>Gardien du site du village</b> <b>Ecole Simone Veil</b>	Type 3 – rue du 16 Août 1945		

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 04 octobre 2022

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,

  
**Sylvain LAVAL.**

